

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
(PRO-MEC ÉLITE INC.)**

**AVIS PUBLIC** est donné aux contribuables de la ville de La Tuque que lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Ville de La Tuque tenue le 17 avril 2018, le conseil a adopté un projet particulier VLT-2018-04-117 en vertu du règlement no. 1000-182-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

La nature de ce règlement consiste à permettre le déplacement du garage existant pour entreposage d'équipement, de machinerie et effectuer le nettoyage ainsi que l'entretien mécanique des camions et remorques de la compagnie Pro-Mec Élite inc.

Ce projet particulier est entré en vigueur le 30 mai 2018, suite au délai de jours qui suit la publication de la demande d'avis de conformité à la commission municipale du Québec, conformément à l'article 137.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19-1).

Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville de La Tuque, situé au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture.

**AVIS FAIT ET DONNÉ** à La Tuque, ce vingt-quatrième (24<sup>e</sup>) jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018).



Jean-Sébastien Poirier  
Greffier